



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1169

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégués de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Séance publique du 17 décembre 2009

Délibération n° 2009-1169

commission principale : développement économique

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

Le Centre de congrès est exploité dans le cadre d'un contrat d'affermage de 10 ans (2007-2016) par la société GLECCCL (GL Events Cité Centre de congrès de Lyon).

Les principales données de l'exercice 2008 sont présentées dans le tableau ci-dessous avec un éclairage retrospectif sur deux années, sachant que 2006 était sur un ancien contrat de périmètre légèrement différent.

Libellé		Ancien contrat (2001-2006)	Nouveau contrat (2007-2016)	
		2006	2007	2008
indicateurs d'activité	nombre de manifestations	363	365	357
	nombre de mètres carrés loués	1 955 261	2 743 565	2 685 772
	nombre de participants aux manifestations (hors expositions)	318 122	455 656	374 175
	taux d'occupation	30 %	30 %	30 %

indicateurs financiers (en k€)	chiffre d'affaires (en k€)			
	- réalisé	14 754	21 786	19 447
	- prévu	18 869	17 130	17 979
	charges d'exploitation	12 626	18 046	16 271
	résultat d'exploitation	2 128	3 740	3 376
	redevances	1 732	2 057	1 999
	résultat de la délégation après redevances	1 131	1 340	1 162

L'année 2008 est la deuxième année d'exploitation du site. Il s'agit d'une année normale en terme de volume d'activité, en retrait par rapport à 2007 qui était une année exceptionnelle en terme de fréquentation. Les données d'activité et les données financières restent néanmoins dans l'ensemble au-dessus des prévisions du business plan initial. Le tourisme d'affaires reste largement prépondérant dans l'activité (96,7 % du chiffre d'affaires -CA-). La part de l'international est stable (29 % du CA) et l'activité congrès est en baisse (25 % du CA contre 36 % en 2007). Cette baisse est le fait de trois gros congrès qui avaient eu lieu en 2007 et que l'année 2008 n'a pas permis de remplacer.

Le CA atteint 19,45 M€, soit 11 % de moins qu'en 2007, année particulièrement florissante au Centre de congrès. En parallèle, les charges sont logiquement en retrait, notamment les charges directes (- 15 % et - 1 % pour les charges indirectes). Le résultat d'exploitation affiche un écart à la baisse de 15 % par rapport à 2007 (3 175 k€ au lieu de 3 740 k€) à rapprocher de la diminution du CA de la délégation. Le taux de résultat net est maintenu au niveau de 2007 (6 % du CA). Il ne baisse en valeur que de 13 %, en ligne avec la baisse d'activité. Il est cependant supérieur au taux prévisionnel, notamment grâce à une amélioration de la compétitivité sur la restauration et un report des investissements de 2008 à 2009.

Ainsi, à l'issue de l'analyse, les points notables concernant le rapport du délégataire sont les suivants :

- l'année 2008 a connu un bon niveau d'activité après une année 2007 exceptionnelle,
- le chiffre d'affaires est supérieur à la prévision. De même, la rentabilité de la délégation s'améliore très nettement par rapport à la prévision initiale.

Ce rapport a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 5 novembre 2009. Il appartient donc au Conseil de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 5 novembre 2009, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2008 produit par la société GLECCCL au titre de la délégation de service public pour l'exploitation du Centre de congrès de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.